

# Conseil Municipal du 19 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de L'Epine (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en séance ordinaire (dans la salle du Conseil), sous la présidence de Monsieur Dominique CHANTOIN, Maire.

**Présents** : M. Dominique CHANTOIN, Maire - Mmes Roseline BARANGER, Marie-Ange CHAIGNEAU, Mauricette RICHARD Adjoints, MM. Jacques BOBIN, Patrick MONNIER, Adjoints - Mmes Marie-France FRADET, Sylvie THIBAUD, Isabelle PEAUD, Eliane FRIOUX, MM. Robert BURGAUDEAU, Bruno FOUASSON, Yannick BOUTET, Hervé GALLAIS, Jean-Marie PALVADEAU

## **Procurations :**

Mme Cathy GUERIN à M. Dominique CHANTOIN  
Mme Marie-Cécile GUERIN à M. Jean-Marie PALVADEAU  
M. Michel ALLEMAND à Mme Marie-France FRADET  
M. Jean-Pierre BRUNET à Mme Eliane FRIOUX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h.

Mme Mauricette RICHARD est nommée Secrétaire de Séance.

## **I) Approbation du compte-rendu de la séance du 16/01/2018**

Monsieur Jean-Marie PALVADEAU informe le Conseil qu'il ne participera pas, pour 2 votes (procuration), au vote sur l'approbation du compte-rendu (document transmis tardivement ce jour par boîte mail).

Le compte rendu, n'appelant pas d'autres observations, est approuvé par 17 pour.

## **II) Finances**

### 1) Devis ONF : entretien des équipements et aires d'accueil du public sur la commune

Après avoir pris connaissance du devis de l'ONF en date du 11/01/2018, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider le financement proposé par l'ONF pour une dépense s'élevant à 4150 € correspondant aux entretiens des équipements et aires d'accueil du public sur la commune.**

### 2) Tarif unique de 3 € pour tous les spectacles hors saison

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de fixer le tarif unique à 3 € par personne pour tous les spectacles hors saison, prend acte d'une billetterie ouverte pour 240 places, prend acte que les recettes seront encaissées sur la régie des fêtes et cérémonies.**

3) Régularisation pour la billetterie du spectacle CHAPUZE du 23/02/18 (3 € la place)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de fixer le tarif unique à 3 € par personne pour le spectacle de Février 2018, prend acte d'une billetterie ouverte pour 240 places, prend acte que les recettes seront encaissées sur la régie des fêtes et cérémonies.**

**III) Voirie - Bâtiments Communaux**

1) Station de la plage : validation des entreprises : gros œuvre et charpente/ menuiserie

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse en date du 19/02/2018 des offres présentées et compte tenu que les lots 2 et 3 ont été déclarés infructueux, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de retenir les offres suivantes économiquement les plus avantageuses :**

Lot n°2 – Charpente  
et Lot n°3 – Menuiseries : PP BOIS pour 14 296,40 € HT

Lot n°4 – Gros Œuvre : SN BILLON pour 13 083,66 € HT  
avec option 5 396,61 € HT

2) Validations du plan de financement et du choix des entreprises liées à l'aménagement de 2 cellules commerciales dans l'ancien bureau de poste

a) Attributions des lots

**Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse en date du 19/02/2018 des offres présentées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de retenir les offres suivantes économiquement la plus avantageuse :**

Lot n°1 – Gros œuvre :  
SN BILLON SARL 15 468,45 € HT

Lot n°2 – Menuiseries Extérieures Alu  
SN Serrurerie Challandaise 11 392,26 € HT

Lot n°3 – Menuiseries Intérieures Bois/ Cloisons Sèches/ Isolation  
SARL FRADIN 12 687,10 € HT

Lot n°4 – Revêtements de sols souples/ Faïence  
SARL GAUVRIT Jean-Luc 7 282,58 € HT

Lot n°5 – Electricité/ Plomberie Chauffage/ VMC  
EURL Jean-François PILLET 14 716,76 € HT

**Soit un total HT de 63 020,99 €**

et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

### b) Plan de financement

Après avoir pris connaissance du plan de financement présenté pour l'aménagement de deux cellules commerciales dans l'ancien bureau de Poste, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, valide le plan de financement dont le coût prévisionnel est de 78 402,72 € HT, conformément aux informations suivantes :**

	HT
Bâtiment + aménagement intérieur	63 020,99 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	10 968,40 €
Frais annexes	4 413,33 €
Total	78 402,72 €

Contrat Territoire Région (Région des Pays de la Loire)	48,47 %	38 000,00 €
Contrat « Vendée Territoires » (Département)	30,61 %	24 000,00 €
Fonds Propres (autofinancement)	20,92 %	16 402,72 €
Total	100,00 %	78 402,72 €

### 3) MAM : nouveau plan de financement

M. le Maire précise qu'il y a lieu d'actualiser le plan de financement pour la demande de subvention au titre du LEADER pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal afin de créer une structure d'accueil petite enfance et de compléter la délibération initiale par de nouvelles mentions.

Il est rappelé que la commune a délibéré en séance du Conseil Municipal du 28/11/2017 qui a validé le plan de financement global de l'opération, une demande de subvention LEADER a été faite auprès du GAL Nord-Ouest Vendée début février 2018.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider le plan de financement actualisé en annexe pour la réalisation du projet, et valide le montant de la participation de la commune et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.** Il est précisé que si le montant FEADER finalement programmé nécessite d'augmenter l'autofinancement du projet, la commune acceptera de le prendre systématiquement à sa charge.

Plan de financement dédié à la demande de subvention de fonds européen :

Dépenses en € HT		Ressources		
Dépense prévisionnelle		Financeurs	€	%
Travaux (9 lots + diagnostic amiante/plomb et mise en eau)	150 071,85	<b>FEADER</b>	15 000,00	10%
		<b>Etat – FSIL Ruralité</b>	56 321,44	38%
		<b>Fonds propres (autofinancement)</b>	78 750,41	52%
<b>Total des dépenses</b>	150 071,85	<b>Total des ressources</b>	150 071,85	100

- 4) Vidéo protection aux entrées de l'île : validation du groupement de commandes mutualisé

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté par 16 pour, 2 abstentions et 1 contre, décide de valider le groupement de commandes mutualisé pour la mise en place d'une vidéo protection aux entrées de l'île.**

#### **IV) Personnel Communal**

- 1) Création de postes saisonniers :

- a) Poste technique/ ASVP : CDD de 3 mois à temps complet (du 16/06 au 15/09/2018)

Considérant le besoin saisonnier, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Technique, qui sera affecté à des missions polyvalentes au Service Technique et en renfort avec l'ASVP, en CDD de 3 mois (à compter du 16 Juin 2018 jusqu'au 15 Septembre 2018 inclus) à temps complet.**

- b) Poste agent portuaire : CDD de 6 mois à temps complet (du 14/05 au 13/11/2018)

Considérant le besoin saisonnier, considérant qu'il y a lieu de former un agent pour seconder l'agent portuaire assermenté en place, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Technique, qui sera affecté à des missions polyvalentes au Service Portuaire, en CDD de 6 mois (à compter du 14 Mai 2018 jusqu'au 13 Novembre 2018 inclus) à temps complet.**

- 2) Régularisation de la délibération du 16/01/2018 concernant le CDD de 3 mois (modification date d'embauche)

Considérant le besoin occasionnel en Mairie, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'annuler la délibération du 16/01/2018, décide de créer un poste d'Adjoint Technique en CDD de 3 mois (à compter du 12 Février 2018 jusqu'au 12 Mai 2018 inclus) à temps complet.**

#### **V) Informations**

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance du Conseil est levée à 19h30.

La Secrétaire de Séance,  
Mauricette RICHARD



Le Maire,  
Dominique CHANTOIN

